



Paris, le 24 mai 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Monsieur le Ministre,

Une nouvelle fois, nous vous alertons sur le déroulé des opérations du mouvement des personnels enseignants du 1er degré.

Celui-ci s'avère catastrophique à plus d'un titre, sur le plan technique comme sur son adéquation avec les réalités des affectations dans le premier degré. Nous tenons d'ailleurs à rappeler que nous avons alerté l'administration de ces travers lors des différents groupes de travail préparatoires.

Les calendriers locaux ne pourront pas être respectés avec des retards de plusieurs semaines. Cela crée un climat de forte inquiétude pour tous les acteurs et actrices de cette opération de gestion.

Les enseignant-es sont ainsi insécurisés, l'aspect humain est négligé, et, nous n'avons à ce jour aucune certitude que les affectations soient faites avant les vacances scolaires, avec les conséquences négatives pour les personnels mais aussi l'organisation de la rentrée.

Dans l'immédiat, pour permettre que l'équité et la transparence soient respectées et afin d'éviter des affectations d'enseignant-e qui pourraient se révéler profondément injustes, nous vous demandons solennellement de faire des recommandations de toute urgence aux IA-DASEN pour qu'ils mettent en place des groupes de travail de vérification des barèmes mais, aussi, de vérification des affectations notamment quand il s'agit de vœux géographiques.

Si l'élargissement des vœux est utilisé avant la phase d'ajustement, les nouvelles procédures, avec un nombre de postes vacants insuffisant, conduiraient à des situations particulièrement injustes en nommant, dès la première phase, les enseignant-es ayant le plus fort barème sur les postes les moins demandés.

Nous vous demandons donc également :

- d'accorder le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante, et de pouvoir ainsi participer à la phase d'ajustement ;
- que les collègues ne soient affectés à titre définitif qu'avec leur accord, notamment pour les vœux issus de la liste 2 du mouvement en zone infra sur des postes non-choisis spécifiquement.

Nous vous demandons une réaction forte et rapide, à la mesure des graves difficultés qu'engendrent les nouvelles procédures de gestion des personnels, tant sur l'organisation de la prochaine rentrée que sur les personnels eux-mêmes qui sont ainsi malmenés.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, à notre profond attachement au service public d'éducation.

Francette POPINEAU

Co-Secrétaire Générale SNUipp-FSU



Stéphane CROCHET

Secrétaire Général
SE-UNSA



Norbert TRICHARD

Secrétaire Général
SNUDI-FO



Catherine NAVE-BEKHTI

Secrétaire Générale
SGEN-CFDT



Patrick DESIRÉ

Secrétaire Général
UNSEN-CGT Educ'Action

